

-TARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE COMBEROUGER

3 rue du Barrounet

82 600 COMBEROUGER

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 8
- Représentés : 1
- Votants : 9

Le **22 avril deux mille vingt-cinq** à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 15/04/2025

Étaient présents : E. BASTIDE, S. COLLOT, FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

Représentés : F. ABRIAT a donné procuration à S. FIORITO.

Absents excusés : M.O. CHAUVET

Nathalie LABORDERIE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 18/03/2025 ;
- Délibération accroissement saisonnier 2025 ;
- Délibération révision des tarifs de la garderie & cantine : année scolaire 2025 /2026 ;
- Délibération subvention 2025 : Ecole de Foot Garonne Gascogne ;
- Délibération révision des tarifs de la taxe de raccordement à l'égout ;
- Délibération étude devis CDG 82 : migration site internet mairie.
- Divers.

Adoption du procès-verbal du 18/04/2025

Validé à l'unanimité.

Délibération n°2025_11: Accroissement saisonnier 2025

Mme LASSALLE Caroline & Mme BASTIDE Estelle ont quitté la séance.

LE MAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi. En effet afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au service des espaces verts, période estivale pour procéder aux plantations de printemps aux espaces verts, nettoyer les trottoirs de l'agglomération au karcher, divers travaux de peinture / petits bricolage à l'école, à la mairie.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
3 mois à partir du 05/05/2025, renouvelable 1 fois.	1	Adjoint technique	Plantations de printemps aux espaces verts, nettoyage des trottoirs de l'agglomération au karcher, divers travaux de peinture / petits bricolages à l'école, à la mairie.	20 h

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base d'un indice brut en référence à un échelon du grade des adjoints techniques.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base d'un indice brut en référence à un échelon du grade des adjoints techniques.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Délibération n° 2025_12 : Révision des tarifs garderie & cantine, année scolaire 2025 /2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année 2025 /2026, soit :

Forfait garderie à l'année : 130 €.

Concernant le tarif du repas de la cantine, nous attendons le retour de la cuisine centrale API pour délibérer sur le tarif 2025 /2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

DE MAINTENIR le prix de la garderie à 130 € pour l'année.

Délibération n° 2025_13 : Subvention école de Football Garonne Gascogne.

L'école de football Garonne Gascogne a été créée pour accueillir et former les jeunes issus du secteur Sud-Ouest du Département de Tarn et Garonne. Elle est gérée sous la forme associative loi 1901, depuis 2006.

Durant plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne a accompagné l'Ecole de Football Garonne Gascogne en lui octroyant une subvention pour son fonctionnement (20 000 € en 2016).

Par délibération n°2017.10.26-238- du 26 octobre 2017, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne issue de la fusion des communautés de communes : Pays de Garonne et Gascogne, Garonne et Canal, et Territoire de Grisolles et Villebrumier, a défini l'intérêt communautaire attaché à la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Considérant que l'intérêt communautaire nouvellement défini par le Conseil Communautaire de la Communauté

de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, ne permet plus de verser une subvention de fonctionnement à l'Ecole de football Garonne Gascogne, il a été décidé de reverser aux communes-membres de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne, la somme correspondant à la subvention 2017, au titre des attributions de compensation, à compter du 1er janvier 2018.

Les 9 communes concernées ont décidé conjointement, de reverser à l'association, sous la forme de subvention, les sommes reçues à ce titre.

Pour 2025 la commune de Comberouger reçoit à ce titre, une compensation de 550 €.
Aussi, considérant l'importance pour la commune de soutenir les actions de cette association sportive,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De verser à l'Ecole de Football de Garonne Gascogne sur l'exercice 2025, une subvention d'un montant de 550 €
- De dire que les crédits sont ouverts au Budget de l'exercice 2025.

Délibération n° 2025_14 : Révision taxe de raccordement à l'égout.

Pas de votre, en attente de devis pour fixer le prix du raccordement à l'égout.

Délibération n° 2025_15 : migration site internet Mairie.

La secrétaire de Mairie expose au Conseil Municipal, que le Centre de Gestion 82 va arrêter la maintenance des sites webs des mairies développés sous WordPress au 01/09/2025. En effet, les cyberattaques répétées sont trop importantes. Le Centre de Gestion 82 propose de migrer notre site actuel vers leur nouvelle plateforme basée sur le CMS TYPO3.

Le devis proposé par le Centre de Gestion 82 se décompose ainsi :

Prestation migration ⁽¹⁾	Commune de Comberouger	
<u>Prestations proposées (durée/jours) :</u>		
• Initialisation et paramétrage Initial		0.5
• Configuration des modules et du thème		0.5
• Reprise du contenu existant		1
• Formation à l'utilisation de l'interface d'administration		0.5
• Mise en ligne		0.5
Nombre de jours : 3	Coût unitaire : 282.40 € TTC ⁽²⁾	Total TTC : 847.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de valider le devis du Centre De Gestion 82 pour un montant TTC de 847,50 € TTC.

Divers

- Monsieur le Maire présente une correspondance de la Préfecture du Tarn-et-Garonne concernant une demande de dérogation au repos dominical par l'association FACCC sise 2 rue de la Croix de Fer à ARINTHOD (39240).

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande.

- La secrétaire de mairie informe que la cérémonie à la commémoration du 8 mai 1945 aura lieu le vendredi 9 mai 2025 à 15h00, en présence des enfants de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

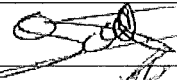
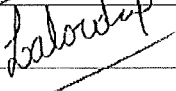
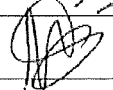
Le Maire
Christian MOURIAU

La secrétaire de séance
Nathalie LABORDERIE



Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 22/04/2025

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	puissance donnée à FIORITO Samuel.
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	Excusée.
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	

Les Conseillers municipaux :

ABRIAT Fabian


Samuel FIORITO

BASTIDE Estelle



CHAUVET Marie-Odile

Excusée

COLLOT Sébastien

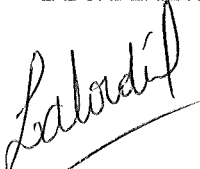
Excusé.



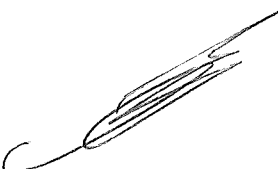
FIORITO Samuel



LABORDERIE Nathalie



LASSALLE Caroline



NASCIMBEN Sandrine



VIGUIE Stéphanie

